RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02101
Numéro SIREN : 413 059 536
Nom ou dénomination : ABCOM 2000

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2019 sous le numéro de dépôt 7584

DGFiP N° 2050-SD 2018

① BILAN — ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ABCOM 2000 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 69-71-73 RUE ANDRE MORIZET 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 1 3 0 5 9 5 3 6 0 0 1 2 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, : 31/12/2017

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
- 5 MARS 2019
DEPOT N° 7584

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (1)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 669	AG 19 115	553
	Fonds commercial (1)	AH	2 069 518	AI	2 069 518
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	1 863 429	AQ 130 647	1 732 782
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 209 736	AU 1 164 213	45 523
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	100 626	BI	100 626
	TOTAL (II)	BJ	5 262 978	BK 1 313 975	3 949 003
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	509 734	BU	509 734
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 295 712	BY	1 295 712
	Autres créances (3)	BZ	114 245	CA	114 245
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	904 037	CE	904 037
	Disponibilités	CF	1 413 556	CG	1 413 556
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	67 389	CI	67 389
	TOTAL (III)	CJ	4 304 674	CK	4 304 674
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 567 652	1A 1 313 975	8 253 677

Renvois : (1) Dont droit au bail :	1 260 348	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2051-SD 2018

② BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABCOM 2000 — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	3 318 651
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	396 648
	Subventions d'investissement	DJ	10 958
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 276 257
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 733 896
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	157 529
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 582 355
	Dettes fiscales et sociales	DY	493 908
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	9 731
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 977 420
	(V)	ED	
	Ecarts de conversion passif *	EE	8 253 677
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 412 928
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	471

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ABCOM 2000 — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 243 751	FB		FC	3 243 751	
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue — services *	FG	5 580 553	FH		FI	5 580 553	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 824 304	FK		FL	8 824 304	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	30 452	
	Autres produits (1) (11)					FQ	743	
	Total des produits d'exploitation (2) **(I)**					FR	8 855 499	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 399 997	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	69 766	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 313 026	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	75 291	
	Salaires et traitements *					FY	962 198	
	Charges sociales (10)					FZ	301 798	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements *					GA	121 473	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 557	
	Total des charges d'exploitation (4) **(II)**					GF	8 245 105	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	610 393	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 171	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 171	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	36 197	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	36 197	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(34 026)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	576 368	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCOM 2000 — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	485
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 457
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	13 942
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	35 533
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	35 533
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(21 591)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	158 129
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 871 612
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 474 964
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	396 648

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	5 920
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	30 452
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
ABANDON DE CREANCES COMMERCIALES	27 000	
DONS	5 920	
REPRISE QP SUBV. INVEST.		13 170
REGUL.DIVERSES	2 613	772

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2018

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ABCOM 2000 — Néant ☐*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	2 088 432	KE		KF	754
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	1 863 429	KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	864 695	KW		KX	4 900
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	335 271	LC		LD	4 869
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	3 063 395	LO		LP	9 769
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	100 549	1U		1V	77
	TOTAL IV		LQ	100 549	LR		LS	77
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	5 252 376	ØH		ØJ	10 600

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	2 089 187	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	1 863 429	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	869 596	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	340 141	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	3 073 165	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	100 626	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	100 626	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	5 262 978	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 31122017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABCOM 2000 Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS ABCOM 2000 — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	17 924	PF	1 191	PG		PH	19 115
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	56 110	PN	74 537	PO		PQ	130 647
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	807 312	QE	30 739	QF		QG	838 052
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	311 156	QM	15 006	QN		QO	326 161
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 174 578	QV	120 282	QW		QX	1 294 860
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 192 502	ØP	121 473	ØQ		ØR	1 313 975

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor-po-relles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW – NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCOM 2000 — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABCOM 2000 — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	100 626	UV		UW	100 626	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	500		500			
	Autres créances clients	UX	1 295 212		1 295 212			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	33 911		33 911			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	24 013		24 013			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	954		954			
	Groupe et associés (2)	VC	4 499		4 499			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	50 868		50 868			
	Charges constatées d'avance	VS	67 389		67 389			
	TOTAUX	VT	1 577 973	VU	1 477 346	VV	100 626	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	471	471		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 733 425	195 933	494 241	1 043 251
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	27 166	166		27 000
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 582 355	1 582 355		
Personnel et comptes rattachés		8C	149 380	149 380		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	105 913	105 913		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	210 162	210 162		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	28 453	28 453		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	130 364	130 364		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 731	9 731		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	3 977 420	VZ 2 412 928	494 241	1 070 251
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	327 094	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABCOM 2000 | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 31 12 2017

I. RÉINTÉGRATIONS

							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
								WA 396 648
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WC
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	4 138	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)	XX			XW 4 138
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17 158 129
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8
		– imposées au taux de 0 %						ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme						WN
		– Plus-values soumises au régime des fusions						WO
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ 5 920
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
							TOTAL I	WR 564 835

II. DÉDUCTIONS

							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WU 3 948		
		– imposées au taux de 0 %						WV		
		– imposées au taux de 19 %						WH		
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP		
		– imputées sur les déficits antérieurs						WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							XB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							I6		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					WZ		
								XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité hors CIDE (Art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine TF (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG 63 844		
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
							TOTAL II	XH 67 792		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XL	497 043
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	497 043

XJ	
XL	
XO	

✱ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2018
Extension

SAS ABCOM 2000

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
DONS	5 920

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS ABCOM 2000 — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	76 131

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
EFFORT CONSTRUCTION	9K	4 138	9L	3 948
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	4 138 (ligne WI)	YO	3 948 (ligne WU)

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABCOM 2000 — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 135 089	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	
				– Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	303 562	Dividendes		ZE	120 000
Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	3 318 651
TOTAL I	ØF	3 438 651	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	3 438 651

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

– Engagements de crédit-bail mobilier	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ	
– Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
– Effets portés à l'escompte et non échus				YS	

DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

– Sous-traitance				YT	
– Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ	380 154
– Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	807 955
– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
– Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	124 917
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 313 026

IMPÔTS ET TAXES

– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	49 062
– Autres impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	26 229
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YX	75 291

TVA

– Montant de la TVA collectée	YY	1 764 404
– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 273 045

DIVERS

– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *				ØB	924 125
– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS	
– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0,20 %
– Numéro de centre de gestion agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR	0
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2018

ABCOM 2000

Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 Euros

Siège social : 71-73 Avenue André Morizet
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

RCS NANTERRE 413 059 536

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Commissaire aux comptes • Membre ATH

50, RUE DE PICPUS - 75012 PARIS
Tél : +33 1 43 43 90 00 - Fax : +33 1 43 44 92 65
Email : bm12@berdugometoudi.fr

98, AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS
Tél : +33 1 40 72 54 10 - Fax : +33 1 40 72 60 95
Email : bm17@berdugometoudi.fr

SFECO & Fiducia Audit

www.berdugometoudi.fr

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 62 400 EUROS - RCS PARIS B 712 042 639

ABCOM 2000

Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 Euros

Siège social : 71-73 Avenue André Morizet
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

RCS NANTERRE 413 059 536

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A la société FINANCIERE ABNL, associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AB COM 2000** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2018

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Commissaire aux Comptes
(Membre de la Cie Régionale de Paris)

Représentée par **Gilbert BERDUGO**

SAS ABCOM 2000

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	19 669	19 115	553	0,01	990	0,01
Fonds commercial	2 069 518		2 069 518	25,07	2 069 518	24,90
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 863 429	130 647	1 732 782	20,99	1 807 319	21,75
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 209 736	1 164 213	45 523	0,55	81 498	0,98
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	100 626		100 626	1,22	100 549	1,21
TOTAL (I)	***5 262 978***	***1 313 975***	***3 949 003***	47,85	***4 059 874***	48,85
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	509 734		509 734	6,18	579 499	6,97
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 295 712		1 295 712	15,70	1 123 266	13,52
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	352		352	0,00	653	0,01
. Personnel					7 701	0,09
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	33 911		33 911	0,41	109 788	1,32
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 013		24 013	0,29	25 304	0,30
. Autres	55 969		55 969	0,68	220 058	2,65
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	904 037		904 037	10,95	901 866	10,85
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 413 556		1 413 556	17,13	1 217 207	14,65
Charges constatées d'avance	67 389		67 389	0,82	65 399	0,79
TOTAL (II)	***4 304 674***		***4 304 674***	52,15	***4 250 742***	51,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***9 567 652***	***1 313 975***	***8 253 677***	100,00	***8 310 616***	100,00

SAS ABCOM 2000

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 500 000)		**500 000**	6,06	**500 000**	6,02
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation		50 000	0,61	50 000	0,60
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		3 318 651	40,21	3 135 089	37,72
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		***396 648***	4,81	***303 562***	3,65
Subventions d'investissement		10 958	0,13	24 128	0,29
Provisions réglementées					
	TOTAL(I)	***4 276 257***	51,81	***4 012 779***	48,28
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
	TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
	TOTAL (III)				
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 733 425	21,00	2 060 518	24,79
. Emprunts		471	0,01	2 708	0,03
. Découverts, concours bancaires					
Emprunts et dettes financières diverses		27 166	0,33	27 423	0,33
. Divers		130 364	1,58		
. Associés					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		1 582 355	19,17	1 770 268	21,30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales		149 380	1,81	125 346	1,51
. Personnel		105 913	1,28	62 895	0,76
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices		210 162	2,55	210 694	2,54
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Etat, obligations cautionnées		28 453	0,34	28 127	0,34
. Autres impôts, taxes et assimilés				1 606	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 731	0,12	8 253	0,10
Autres dettes					
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL(IV)	***3 977 420***	48,19	***4 297 837***	51,72
Ecart de conversion passif	(V)				
	TOTAL PASSIF (I à V)	***8 253 677***	100,00	***8 310 616***	100,00

SOUSSAN GAD

SAS ABCOM 2000

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	3 243 751		3 243 751	36,76	3 504 993	36,70	-261 242	-7,44
Production vendue biens								
Production vendue services	5 580 553		5 580 553	63,24	6 044 395	63,30	-463 842	-7,66
Chiffres d'Affaires Nets	**8 824 304**		**8 824 304**	100,00	**9 549 388**	100,00	**-725 084**	-7,58
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			30 452	0,35	58 739	0,62	-28 287	-48,15
Autres produits			743	0,01	977	0,01	-234	-23,94
Total des produits d'exploitation (I)			***8 855 499***	100,35	***9 609 104***	100,63	***-753 605***	-7,83
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 399 997	61,19	6 216 516	65,10	-816 519	-13,12
Variation de stock (marchandises)			69 766	0,79	122 942	1,29	-53 176	-43,24
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 313 026	14,88	1 386 960	14,52	-73 934	-5,32
Impôts, taxes et versements assimilés			75 291	0,85	196 504	2,06	-121 213	-61,67
Salaires et traitements			962 198	10,90	873 817	9,15	88 381	10,11
Charges sociales			301 798	3,42	250 922	2,63	50 876	20,28
Dotations aux amortissements sur immobilisations			121 473	1,38	105 790	1,11	15 683	14,82
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			1 557	0,02	848	0,01	709	83,61
Total des charges d'exploitation (II)			***8 245 105***	93,44	***9 154 299***	95,86	***-909 194***	-9,92
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**610 393**	6,92	**454 806**	4,76	**155 587**	34,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			2 171	0,02	9 168	0,10	-6 997	-76,31
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***2 171***	0,02	***9 168***	0,10	***-6 997***	-76,31
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			36 197	0,41	37 853	0,40	-1 656	-4,36
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***36 197***	0,41	***37 853***	0,40	***-1 656***	-4,36
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-34 026**	-0,38	**-28 685**	-0,29	**-5 341**	-18,61
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**576 368**	6,53	**426 120**	4,46	**150 248**	35,26

SOUSSAN GAD

SAS ABCOM 2000

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	485	0,01	9 222	0,10	-8 737	-94,73
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 457	0,15	13 844	0,14	-387	-2,79
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***13 942***	0,16	***23 066***	0,24	***-9 124***	-39,55
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 533	0,40	24 134	0,25	11 399	47,23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			400	0,00	-400	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***35 533***	0,40	***24 534***	0,26	***10 999***	44,83
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-21 591**	-0,23	**-1 468**	-0,01	**-20 123**	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	158 129	1,79	121 090	1,27	37 039	30,59
Total des Produits (I+III+V+VII)	***8 871 612***	100,54	***9 641 338***	100,96	***-769 726***	-7,97
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***8 474 964***	96,04	***9 337 776***	97,78	***-862 812***	-9,23
RÉSULTAT NET	**396 648** *Bénéfice*	4,49	**303 562** *Bénéfice*	3,18	**93 086**	30,66
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SOUSSAN GAD

SAS ABCOM 2000

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 8 253 676,98 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 396 648,09 E, présenté sous forme d
de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SAS ABCOM 2000

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Dettes garanties par sûretés réelles
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*3 ans en linéaire*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*25 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*5 ans en linéaire*
Matériel de transport	*5 ans en linéaire*
Matériel de bureau et informatique	*3 ans*
Mobilier	*5 ans en linéaire*

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure d de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non ave avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en co compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'informatio d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Une créance de CICE d'un montant de 63 844 Euros a été comptabilisée à la clôture des comptes e et a été imputée sur le montant de l'I.S. 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, not notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement

- et de reconstitution de leur fonds de roulement

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	*2 088 432*		*754*
Terrains			
Constructions sur sol propre	*1 863 429*		
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	*864 695*		*4 900*
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*335 271*		*4 869*
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	*3 063 395*		*9 769*
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	*100 549*		*77*
TOTAL	*100 549*		*77*
TOTAL GENERAL	*5 252 376*		*10 600*

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			*2 089 187*	
Terrains				
Constructions sur sol propre			*1 863 429*	
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			*869 596*	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			*340 141*	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			*3 073 165*	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			*100 626*	
TOTAL			*100 626*	
TOTAL GENERAL			*5 262 978*	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	*17 924*	*1 191*		*19 115*
Terrains				
Constructions sur sol propre	*56 110*	*74 537*		*130 647*
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	*807 312*	*30 739*		*838 052*
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*311 156*	*15 006*		*326 161*
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	*1 174 578*	*120 282*		*1 294 860*
TOTAL GENERAL	*1 192 502*	*121 473*		*1 313 975*

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	*1 191*				
Terrains					
Constructions sur sol propre	*74 537*				
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales,agencements,constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	*30 739*				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	*15 006*				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	*120 282*				
TOTAL GENERAL	*121 473*				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	*100 626*		*100 626*
Clients douteux ou litigieux	*500*	*500*	
Autres créances clients	*1 295 212*	*1 295 212*	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	*33 911*	*33 911*	
- T.V.A.	*24 013*	*24 013*	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	*954*	*954*	
Groupe et associés	*4 499*	*4 499*	
Débiteurs divers	*50 868*	*50 868*	
Charges constatées d'avance	*67 389*	*67 389*	
TOTAL GENERAL	*1 577 973*	*1 477 346*	*100 626*
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	*471*	*471*		
- plus d'un an	*1 733 425*	*195 933*	*494 241*	*1 043 251*
Emprunts et dettes financières	*27 166*	*166*		*27 000*
Fournisseurs et comptes rattachés	*1 582 355*	*1 582 355*		
Personnel et comptes rattachés	*149 380*	*149 380*		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	*105 913*	*105 913*		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	*210 162*	*210 162*		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	*28 453*	*28 453*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	*130 364*	*130 364*		
Autres dettes	*9 731*	*9 731*		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	*3 977 420*	*2 412 928*	*494 241*	*1 070 251*
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	*327 094*			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

6 - AUTRES TABLEAUX

6.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	*235 551*		
Autres créances	*55 015*		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	*136 601*		
Autres dettes	*130 364*		
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

6.2 - FONDS COMMERCIAL

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
DB 12 RUE MICHELIS 92100 NEUILLY/SEINE	*215 334*			*215 334*
DB 221 AV DAUMESNIL 75012 PARIS	*20 000*			*20 000*
DB 175 BLD JEAN JAURES 92100 BOULOGNE	*887 810*			*887 810*
DB 55 AV PSDT WILSON 92 LEVALLOIS	*137 204*			*137 204*
FDC 100 BLD DE CRETEIL 94100 CRETEIL	*102 610*			*102 610*
FDC 69 RUE DE PARIS 94 CHARENTON	*306 560*			*306 560*
PAS DE PORTE 12 AV DU CHATEAU 94300 VINC	*400 000*			*400 000*

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	*835 445*
Autres créances	*954*
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	*79*
TOTAL	*836 478*

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*637*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*9 001*
Dettes fiscales et sociales	*145 226*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	*154 864*

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	*67 389*	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	*67 389*	

Commentaires:

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	*50 000*	*10,00*
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	*50 000*	*10,00*

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	*3 243 751*
Ventes de produits finis	
Prestations de services	*5 580 553*
TOTAL	*8 824 304*

Répartition par marché géographique	Montant
France	*8 824 304*
Etranger	
TOTAL	*8 824 304*

7.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	*576 368*	
Résultat exceptionnel (et participation)	*-21 591*	
Résultat comptable	*396 648*	*158 129*

Commentaires:

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*1 733 425*
Emprunts et dettes financières divers :	
TOTAL	*1 733 425*

8.2 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

	Montant
Rémunérations allouées aux membres: - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8.3 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*5 000*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*5 000*

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.4 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres Agents de maîtrise et techniciens Employés Ouvriers	32	
TOTAL	32	

Commentaires:

8.5 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées Compléments de retraite pour personnel en activité Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:

La SAS ABCOM 2000 ne provisionne pas d'indemnités de retraite pour ses salariés. En effet, compte tenu de l'âge, de l'ancienneté des salariés et de la faible probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

" ABCOM 2000 "

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 Euros
Siège social :
69-71, avenue André Morizet - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

R.C.S. NANTERRE B 413 059 536

TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX HUIT

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président, et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 396 648 Euros de la manière suivante :

Origines du Résultat à affecter

- Bénéfice de l'exercice	396 648 €

Affectation proposée

- Dividendes bruts à distribuer	150 000 €
- Report à nouveau	246 648 €

Compte tenu de cette affectation, l'associé unique constate que les capitaux propres de la société s'élèvent à 4 126 257 Euros.

Le dividende net distribuable est de 3.00 € par action.

Le dividende net sera mis en paiement à compter de ce jour en espèces.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées aux associés à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents ont les suivantes :

	Dividendes	Avoirs fiscaux	Revenus bruts
- Exercice 2016	120 000	0	120 000
- Exercice 2015	120 000	0	120 000
- Exercice 2014	120 000	0	120 000

TROISIEME DECISION

L'associé unique, confère tous pouvoirs, au porteur d'extrait ou copies du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicités.

Certifier Conforme Le Gérant

" ABCOM 2000 "

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 Euros
Siège social : 69-71 avenue André Morizet – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
R.C.S. NANTERRE B 413 059 536

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

Monsieur Josy BENDAVID, Président non associé de la société ABCOM 2000, a conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société exerce l'activité de distribution de téléphones mobiles exploitée sous l'enseigne SFR.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, l'activité de la société a fait l'objet d'une légère phase de décroissance de son activité. En effet, la société ABCOM 2000 affiche une baisse de son chiffre d'affaires de 8 %.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Compte tenu de l'évolution du marché des télécoms et malgré la concurrence accrue, la société prévoit un maintien de l'activité en 2018.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Echéance	31/12/2017	31/12/2016
* - 60 jours	1 395 376 €	1 601 192 €
* + 60 jours	177 894 €	147 563 €

Prises de participation significatives au cours de l'exercice

Néant

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

	2017	**2016**	**%**
- Chiffre d'Affaires	8 824 304	9 549 388	- 8 %
- Produits financiers	2 171	9 168	- 76 %
- Produits exceptionnels	13 942	23 066	- 40 %
- Achats de marchandises	5 399 997	6 216 516	- 13 %
- Autres charges externes	1 313 026	1 386 960	- 5 %
- Impôts et taxes	75 291	196 504	- 62 %
- Charges de Personnel	962 198	873 817	+ 10%
- Charges Sociales	301 798	250 922	+ 20%
- Dotations aux amortissements	121 473	105 790	+ 15 %
- Résultat d'Exploitation	610 393	454 806	+ 34 %
- Charges financières	36 197	37 853	- 4 %
- Charges exceptionnelles	35 533	24 534	+45%
- Impôts sur les bénéfices	158 129	121 090	+31 %
- Résultat Net	396 648	303 562	+ 31 %

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 396 648 euros.
Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter

- Résultat de l'exercice	396 648 €

Affectation proposée

- Dividendes bruts à distribuer	150 000 €
- Report à nouveau	246 648 €

Compte tenu de cette affectation, le compte « report à nouveau » s'élèverait à 3 565 299 Euros et les capitaux propres à 4 126 257 Euros.

Le dividende net distribuable est de 3.00 € par action.
Le dividende net sera mis en paiement à compter de ce jour en espèces.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées aux actionnaires à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	Dividendes	Avoirs fiscaux	Revenus bruts
- Exercice 2016	120 000	0	120 000
- Exercice 2015	120 000	0	120 000
- Exercice 2014	120 000	0	120 000

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, selon l'article 39.4 du CGI.

Administration et contrôle de la société

Nous vous précisons qu'aucun mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant n'arrive à expiration lors de la présente réunion.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre Commissaire aux comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Paris,
Le 10 juin 2018

Le Président
Josy BENDAVID

